



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Boucherville tenue le 18 mars 2024, à 20h00 à l'hôtel de ville de Boucherville, situé au 500, rue de la Rivière-aux-Pins. Boucherville, sous la présidence de monsieur le maire.

**SONT PRÉSENTS :**

M. Jean Martel, maire

M<sup>me</sup> Isabelle Bleau, conseillère

M. Raouf Absi, conseiller

M<sup>me</sup> Josée Bissonnette, conseillère

M<sup>me</sup> Anne Barabé, conseillère

M. François Desmarais, conseiller

M<sup>me</sup> Jacqueline Boubane, conseillère

M<sup>me</sup> Lise Roy, conseillère

**EST ABSENTE :**

M<sup>me</sup> Magalie Queval, conseillère

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS**

M. Roger Maisonneuve, directeur général

M<sup>me</sup> Marie-Pier Lamarche, directrice générale adjointe

M<sup>me</sup> Marianna Ruspil, greffière

**Ouverture de la séance et moment de réflexion**

---

... Après un moment de réflexion, M. le maire, Jean Martel, ouvre la séance.

**Période de questions**

---

La parole est accordée au public :

- M. Masson demande s'il est possible d'avoir une descente de bateaux motorisés autre que celle à l'île Charron.

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, en retirant le point 12.6.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240318-2

**Approbation du procès-verbal du 12 février 2024**

---

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2024 tenue par le conseil municipal de Boucherville, le tout tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Avis de motion**

---

240318-3

**Avis de motion – Règlement numéro 2024-408 ordonnant l'exécution de travaux de resurfaçage de pistes cyclables sur diverses rues et au parc De Verrazano, et l'ajout d'un nouveau trottoir sur une portion du chemin Du Tremblay, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 750 000 \$**

---

M<sup>me</sup> la conseillère Josée Bissonnette donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement ordonnant l'exécution de travaux de resurfaçage de pistes cyclables sur diverses rues et au parc De Verrazano, et l'ajout d'un nouveau trottoir sur une portion du chemin Du Tremblay, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 750 000 \$.

240318-4

**Avis de motion – Règlement numéro 2024-414 ordonnant l'exécution de travaux de nettoyage et de canalisation de fossés des secteurs Nobel et Bois-Francis, des rues Joliot-Curie et Robert-H.-Goddard, et des boulevards De Montarville et Marie-Victorin, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 600 000 \$**

---

M<sup>me</sup> la conseillère Lise Roy donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement ordonnant l'exécution de travaux de nettoyage et de canalisation de fossés des secteurs Nobel et Bois-Francis, des rues Joliot-Curie et Robert-H.-Goddard, et des boulevards De Montarville et Marie-Victorin, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 600 000 \$.

240318-5

**Avis de motion – Règlement numéro 2024-415 ordonnant l'exécution de travaux de réfection des infrastructures du parc Darontal, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 300 000 \$**

---

M. le conseiller François Desmarais donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement ordonnant l'exécution de travaux de réfection des infrastructures du parc Darontal, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 300 000 \$.

240318-6

**Avis de motion – Règlement numéro 2024-416 ordonnant l'exécution de travaux de réfection des rues Pierre-De Caumont et Jacques-Racicot, et d'une partie de la rue De Tilly, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 7 000 000 \$**

---

M<sup>me</sup> la conseillère Isabelle Bleau donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement ordonnant l'exécution de travaux de réfection des rues Pierre-De Caumont et Jacques-Racicot, et d'une partie de la rue De Tilly, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 7 000 000 \$.

240318-7

**Avis de motion – Règlement numéro 2024-417 ordonnant l'exécution de travaux d'installation d'une passerelle, ainsi que des travaux d'aménagement et de reboisement dans le boisé de l'Ocarina, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 200 000 \$**

---

M<sup>me</sup> la conseillère Anne Barabé donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement ordonnant l'exécution de travaux d'installation d'une passerelle, ainsi que des travaux d'aménagement et de reboisement dans le boisé de l'Ocarina, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 200 000 \$.

240318-8

**Avis de motion – Règlement numéro 2024-418 concernant l'exécution du jugement dans l'affaire Société en commandite Le Terroir de Boucherville c. Ville de Boucherville, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 43 600 000 \$**

---

M. le maire Jean Martel donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement concernant l'exécution du jugement dans l'affaire Société en commandite Le Terroir de Boucherville c. Ville de Boucherville, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 43 600 000 \$.

240318-9

**Avis de motion – Règlement numéro 2024-419 ordonnant l'exécution de travaux de réaménagement du parc de la rue des Ateliers, dont l'aménagement d'un talus antibruit, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 500 000 \$**

---

M<sup>me</sup> la conseillère Josée Bissonnette donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement ordonnant l'exécution de travaux de réaménagement du parc de la rue des Ateliers, dont l'aménagement d'un talus antibruit, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 500 000 \$.

240318-10

**Avis de motion – Règlement numéro 2024-420  
concernant la division du territoire de la Ville de  
Boucherville en huit districts électoraux**

---

M. le maire Jean Martel donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement concernant la division du territoire de la Ville de Boucherville en huit districts électoraux.

240318-11

**Avis de motion – Règlement numéro 2024-421  
concernant la citation du bâtiment situé au  
1201, chemin du Général-Vanier à titre d'immeuble  
patrimonial**

---

M<sup>me</sup> la conseillère Anne Barabé donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement concernant la citation du bâtiment situé au 1201, chemin du Général-Vanier à titre d'immeuble patrimonial.

Les motifs de la citation sont les suivants :

1. Valeur historique

- Cette propriété constitue un immeuble important du patrimoine agricole de Boucherville.
- L'examen de la chaîne de titres démontre que ce lot fut occupé, de façon ininterrompue, par des agriculteurs, et ce, sur plus de 125 ans.

2. Valeur d'authenticité

- Le bâtiment est très représentatif de l'architecture de l'époque victorienne à Boucherville et constitue un exemple unique de ce style de construction en milieu agricole.
- Ses composantes éclectiques puisant dans diverses influences architecturales sont très réussies pour une maison construite en milieu rural.
- La propriété n'a pas subi de modifications significatives depuis sa construction, et ce, malgré l'état actuel de l'immeuble.

3. Valeur architecturale

Les éléments suivants sont essentiels au bâtiment :

- Sa façade principale fait l'objet d'une riche décoration, comme en témoigne l'imposant avant-corps à l'extrémité gauche de la

façade avant, agrémenté d'un élégant faux balcon surmonté d'un lambrequin.

- La toiture à quatre versants et à brisis constitue une forme peu courante mise en valeur par une tourelle pyramidale coiffée d'une crête faîtière en métal.
- Les lucarnes à fenêtre pendante ornées d'un fronton sont caractéristiques du bâtiment. En façade avant, un épi décoré de volutes à sa base surmonte la lucarne sise dans l'avant-corps, alors qu'un couronnement pyramidal coiffe la lucarne de l'extrémité droite.

#### 4. Valeur emblématique et paysagère

- L'immeuble est situé sur le chemin du Général-Vanier qui appartient à un paysage agricole caractéristique de la ville.
- Sa présence s'inscrit dans la mémoire collective de la ville en raison de son architecture et de son emplacement en milieu agricole.

Le règlement de citation entrera en vigueur à la date de la notification de l'avis spécial aux propriétaires de l'immeuble patrimonial visé par la citation.

Toute personne intéressée peut faire ses représentations auprès du comité consultatif d'urbanisme le mardi 9 avril 2024 à 19 h à la salle Pierre-Viger de l'hôtel de ville de Boucherville. Les avis seront donnés à cette fin, en vue de la tenue d'une séance publique de consultation sur le sujet.

240318-12

#### **Avis de motion – Règlement numéro 2024-422 concernant des travaux de plantation le long de la route 132, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 200 000 \$**

---

M. le conseiller Raouf Absi donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement concernant des travaux de plantation le long de la route 132, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 200 000 \$.

#### **Adoption de règlements**

---

240318-13

#### **Adoption – Second projet de règlement numéro 2024-290-33 modifiant le Règlement de zonage 2018-290 afin d'autoriser l'usage P2-02-01 (centre de santé et de services sociaux) dans la zone C-673 et d'autoriser l'usage C3-01-04 (centre de conditionnement physique) dans la zone C-703**

---

Il est proposé d'adopter le second projet de règlement numéro 2024-290-33 modifiant le Règlement de zonage 2018-290 afin d'autoriser l'usage P2-02-01 (centre de santé et de services sociaux) dans la zone

C-673 et d'autoriser l'usage C3-01-04 (centre de conditionnement physique) dans la zone C-703.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240318-14

**Adoption – Second projet de règlement numéro 2024-290-34 modifiant le Règlement de zonage 2018-290 afin de modifier diverses dispositions relatives à la terminologie, aux constructions et équipements accessoires, à l'utilisation des cours, à l'architecture, au stationnement, à l'aménagement de terrain ainsi qu'aux droits acquis**

---

CONSIDÉRANT les modifications (révision de cotes, précisions des distances applicables et rappel concernant le respect des façades de rayonnement pour les balcons fermés) relatives à l'implantation de certaines constructions accessoires aux articles 4 à 9, 15 et 19;

CONSIDÉRANT que les modifications apportées au premier projet de règlement ne sont pas de nature à changer l'objet du règlement;

Il est proposé d'adopter le second projet de règlement numéro 2024-290-34 modifiant le Règlement de zonage 2018-290 afin de modifier diverses dispositions relatives à la terminologie, aux constructions et équipements accessoires, à l'utilisation des cours, à l'architecture, au stationnement, à l'aménagement de terrain ainsi qu'aux droits acquis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240318-15

**Dépôt du projet de règlement numéro 2024-408 ordonnant l'exécution de travaux de resurfaçage de pistes cyclables sur diverses rues et au parc De Verrazano, et l'ajout d'un nouveau trottoir sur une portion du chemin Du Tremblay, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 750 000 \$**

---

M<sup>me</sup> la conseillère Josée Bissonnette présente et dépose le projet de règlement numéro 2024-408 ordonnant l'exécution de travaux de resurfaçage de pistes cyclables sur diverses rues et au parc De Verrazano, et l'ajout d'un nouveau trottoir sur une portion du chemin Du Tremblay, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 750 000 \$.

240318-16

**Adoption – Règlement numéro 2024-409 ordonnant l'exécution de travaux de réfection de la chaussée du boul. De Montarville entre les rues de Normandie et des Vosges, et la rue des Îles-Percées entre la rue Dupernay et le boul. de Mortagne, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 3 000 000 \$**

---

Il est proposé d'adopter le règlement numéro 2024-409 – Règlement ordonnant l'exécution de travaux de réfection de la chaussée du boul.

De Montarville entre les rues de Normandie et des Vosges, et la rue des Îles-Percées entre la rue Dupernay et le boul. de Mortagne, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 3 000 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240318-17

**Adoption – Règlement numéro 2024-410 ordonnant l'exécution de travaux de réfection des rues du Père-Marquette, Marie-Chrétienne et Sabrevois, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 5 200 000 \$**

---

Il est proposé d'adopter le règlement numéro 2024-410 – Règlement ordonnant l'exécution de travaux de réfection des rues du Père-Marquette, Marie-Chrétienne et Sabrevois, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 5 200 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240318-18

**Adoption – Règlement numéro 2024-411 ordonnant les travaux de mise à niveau des systèmes de climatisation, ventilation et isolation thermique sur certains bâtiments municipaux, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 200 000 \$**

---

Il est proposé d'adopter le règlement numéro 2024-411 – Règlement ordonnant les travaux de mise à niveau des systèmes de climatisation, ventilation et isolation thermique sur certains bâtiments municipaux, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 200 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240318-19

**Adoption – Règlement numéro 2024-412 ordonnant les travaux de mise en place d'ouvrage en béton aux ateliers municipaux, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 262 200 \$**

---

Il est proposé d'adopter le règlement numéro 2024-412 – Règlement ordonnant les travaux de mise en place d'ouvrage en béton aux ateliers municipaux, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 262 200 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240318-20

**Adoption – Règlement numéro 2024-413 ordonnant l'exécution de travaux de réfection de toitures de certains bâtiments municipaux, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 199 000 \$**

---

Il est proposé d'adopter le règlement numéro 2024-413 – Règlement ordonnant l'exécution de travaux de réfection de toitures de certains

bâtiments municipaux, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 199 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240318-21 **Dépôt du projet de règlement numéro 2024-414 ordonnant l'exécution de travaux de nettoyage et de canalisation de fossés des secteurs Nobel et Bois-Francis, des rues Joliot-Curie et Robert-H.-Goddard, et des boulevards De Montarville et Marie-Victorin, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 600 000 \$**

---

M<sup>me</sup> la conseillère Lise Roy présente et dépose le projet de règlement numéro 2024-414 ordonnant l'exécution de travaux de nettoyage et de canalisation de fossés des secteurs Nobel et Bois-Francis, des rues Joliot-Curie et Robert-H.-Goddard, et des boulevards De Montarville et Marie-Victorin, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 600 000 \$.

240318-22 **Dépôt du projet de règlement numéro 2024-415 ordonnant l'exécution de travaux de réfection des infrastructures du parc Darontal, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 300 000 \$**

---

M. le conseiller François Desmarais présente et dépose le projet de règlement numéro 2024-415 ordonnant l'exécution de travaux de réfection des infrastructures du parc Darontal, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 300 000 \$.

240318-23 **Dépôt du projet de règlement numéro 2024-416 ordonnant l'exécution de travaux de réfection des rues Pierre-De Caumont et Jacques-Racicot, et d'une partie de la rue De Tilly, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 7 000 000 \$**

---

M<sup>me</sup> la conseillère Isabelle Bleau présente et dépose le projet de règlement numéro 2024-416 ordonnant l'exécution de travaux de réfection des rues Pierre-De Caumont et Jacques-Racicot, et d'une partie de la rue De Tilly, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 7 000 000 \$.

240318-24 **Dépôt du projet de règlement numéro 2024-417 ordonnant l'exécution de travaux d'installation d'une passerelle, ainsi que des travaux d'aménagement et de reboisement dans le boisé de l'Ocarina, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 200 000 \$**

---



M<sup>me</sup> la conseillère Anne Barabé présente et dépose le projet de règlement numéro 2024-417 ordonnant l'exécution de travaux d'installation d'une passerelle, ainsi que des travaux d'aménagement et de reboisement dans le boisé de l'Ocarina, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 200 000 \$.

240318-25

**Dépôt du projet de règlement numéro 2024-418 concernant l'exécution du jugement dans l'affaire Société en commandite Le Terroir de Boucherville c. Ville de Boucherville, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 43 600 000 \$**

---

M. le maire Jean Martel présente et dépose le projet de règlement numéro 2024-418 concernant l'exécution du jugement dans l'affaire Société en commandite Le Terroir de Boucherville c. Ville de Boucherville, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 43 600 000 \$.

240318-26

**Dépôt du projet de règlement numéro 2024-419 ordonnant l'exécution de travaux de réaménagement du parc de la rue des Ateliers, dont l'aménagement d'un talus antibruit, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 500 000 \$**

---

M<sup>me</sup> la conseillère Josée Bissonnette présente et dépose le projet de règlement numéro 2024-419 ordonnant l'exécution de travaux de réaménagement du parc de la rue des Ateliers, dont l'aménagement d'un talus antibruit, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 500 000 \$.

240318-27

**Dépôt du projet de règlement numéro 2024-420 concernant la division du territoire de la Ville de Boucherville en huit districts électoraux**

---

M. le maire Jean Martel présente et dépose le projet de règlement numéro 2024-420 concernant la division du territoire de la Ville de Boucherville en huit districts électoraux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240318-28

**Dépôt du projet de règlement numéro 2024-421 concernant la citation du bâtiment situé au 1201, chemin du Général-Vanier à titre d'immeuble patrimonial**

---

M<sup>me</sup> la conseillère Anne Barabé présente et dépose le projet de règlement numéro 2024-421 concernant la citation du bâtiment situé au 1201, chemin du Général-Vanier à titre d'immeuble patrimonial.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240318-29

**Dépôt du projet de règlement numéro 2024-422 concernant des travaux de plantation le long de la route 132, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 200 000 \$**

---

M. le conseiller Raouf Absi présente et dépose le projet de règlement numéro 2024-422 concernant des travaux de plantation le long de la route 132, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 200 000 \$.

**Rapports et résolutions des comités et commissions**

---

240318-30

**Demandes de PIIA présentées au CCU du 6 décembre 2023 – 666, 670 et 676, chemin du Lac**

---

Il est proposé d'entériner les recommandations U2023-232 à U2023-234 du comité consultatif d'urbanisme de Boucherville de la réunion du 6 décembre 2023 et d'approuver :

5. La demande de PIIA numéro 2023-70253 pour autoriser l'aménagement d'une portion d'aire de stationnement de l'immeuble situé au 666, chemin du Lac, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2023-232.
6. Partiellement, la demande de PIIA numéro 2023-70224 pour autoriser l'aménagement d'une aire de stationnement sur l'emplacement situé au 670, chemin du Lac, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2023-233.
7. Partiellement, la demande de PIIA numéro 2023-70223 pour autoriser la construction d'un nouveau bâtiment sur l'emplacement situé au 676, chemin du Lac, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2023-234.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240318-31

**Demande de PIIA – Ajout d'étage au 749, boulevard Marie-Victorin – Modification de la résolution 230703-16**

---

Il est proposé de modifier le 4<sup>e</sup> sous-paragraphe de la résolution 230703-16 en ajoutant à la fin la phrase suivante :

- L'option d'installer un revêtement vertical avec profilé à baguette sera aussi possible pour le mur latéral gauche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240318-32

**Demande site du patrimoine – Restauration du 516, rue Saint-Charles – Modification de la résolution 240129-6**

---

Il est proposé de modifier le premier paragraphe de la résolution 240129-6 qui concerne la restauration d'un immeuble situé au 516, rue Saint-Charles en ajoutant après les conditions « (sauf celle concernant les petits bois des fenêtres) ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240318-33

**Demandes site du patrimoine et PIIA présentées au CCU du 28 février 2024**

---

Il est proposé d'entériner les recommandations U2024-023 à U2024-030, U2024-033 et U2024-035 à U2024-039 du comité consultatif d'urbanisme de Boucherville lors de sa réunion du 28 février 2024 et d'approuver :

1. La demande site du patrimoine et PIIA numéro 2024-70003 pour autoriser des modifications au projet d'installation de clôtures préalablement autorisé d'un immeuble situé au 20, rue Guérin, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant aux recommandations U2024-023 et U2024-024.
2. La demande site du patrimoine et PIIA numéro 2023-70182 pour autoriser la rénovation du toit-terrasse d'un immeuble situé au 376, boulevard Marie-Victorin, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant aux recommandations U2024-025 et U2024-026.
3. La demande site du patrimoine et PIIA numéro 2024-70004 pour autoriser le remplacement et l'installation de clôture d'un immeuble situé au 535-537, rue Notre-Dame, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant aux recommandations U2024-027 et U2024-028.
4. La demande site du patrimoine et PIIA numéro 2024-70012 pour autoriser la restauration du bâtiment principal et du hangar d'un immeuble situé au 578, boulevard Marie-Victorin, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant aux recommandations U2024-029 et U2024-030.
5. La demande de PIIA numéro 2024-70014 pour autoriser l'éclairage extérieur de la nouvelle école sur l'emplacement du 1245, rue de Rouen, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2024-033.
6. Partiellement, la demande site du patrimoine et PIIA numéro 2024-70015 pour autoriser des modifications aux garde-corps du café-terrasse et à la rampe d'accès universel à l'avant du bâtiment, ainsi que des travaux à la toiture pour l'immeuble situé au 536, boulevard Marie-Victorin, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant aux recommandations U2024-035 et U2024-036. Cependant, les garde-corps en bois devront être peints de couleur noire pour mieux s'harmoniser aux autres composantes du café-terrasse.

7. La demande de PIIA numéro 2024-70007 pour autoriser des agrandissements d'un immeuble situé au 31, rue Desmarteau, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2024-037.
8. La demande de PIIA numéro 2024-70023 pour autoriser des modifications architecturales d'un immeuble situé au 638, boul. Marie-Victorin, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2024-038.
9. Partiellement, la demande de PIIA numéro 2024-70019 pour autoriser le remplacement des portes et fenêtres d'un immeuble situé au 1090, rue De Montbrun, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2024-039.

Malgré les recommandations U2024-031 et U2024-032, le conseil accepte la demande site du patrimoine et PIIA numéro 2024-70006 pour autoriser la modification du modèle de revêtement de toiture des avant-toits du bâtiment principal situé au 619, boulevard Marie-Victorin, le tout en suggérant le remplacement de celui-ci par le modèle initialement autorisé afin de mieux respecter les caractéristiques des tôles traditionnelles pour un bâtiment patrimonial.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240318-34

**Dépôt de procès-verbaux de réunions des comités et commissions de Boucherville**

---

Il est proposé de prendre acte des procès-verbaux des réunions suivantes :

1. Réunion du comité jeunesse tenue le 3 octobre 2023.
2. Réunion du comité ferroviaire tenue le 11 octobre 2023.
3. Réunion du comité d'achat responsable tenue le 24 octobre 2023.
4. Réunion de la commission de toponymie tenue le 7 novembre 2023.
5. Réunion du comité jeunesse tenue le 14 novembre 2023.
6. Réunion du comité ferroviaire tenue le 15 novembre 2023.
7. Réunion du secrétariat à la participation citoyenne tenue le 23 novembre 2023.
8. Réunion du comité du Vieux-Boucherville et de ses abords tenue le 30 novembre 2023.
9. Réunion de la commission des aînés tenue le 6 décembre 2023.
10. Réunion du secrétariat à la participation citoyenne tenue le 1<sup>er</sup> février 2024.

11. Réunion du comité aviseur du Café centre d'art tenue le 13 février 2024.

240318-35

**Dépôt du procès-verbal et d'une recommandation de la commission des loisirs, des arts, de la culture et de la vie communautaire – réunion du 14 février 2024**

---

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2023-3945 préparé par la Direction des loisirs, des arts, de la culture et de la vie communautaire daté du 16 février 2024 sur le sujet;

Il est proposé :

1. De prendre acte du procès-verbal de la commission des loisirs, des arts, de la culture et de la vie communautaire de la réunion du 14 février 2024.
2. D'approuver la recommandation 20240214-01 à l'effet d'adopter le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240318-36

**Dépôt du procès-verbal et de recommandations de la commission des saines habitudes de vie, du sport et des équipements sportifs – réunion du 21 février 2024**

---

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2024-3970 préparé par la Direction des saines habitudes de vie, du sport et des équipements sportifs daté du 28 février 2024 sur le sujet;

Il est proposé de prendre acte du procès-verbal de la commission des saines habitudes de vie, du sport et des équipements sportifs de la réunion du 21 février 2024 et d'approuver les recommandations suivantes :

1. Recommandation 2024-02-21-01 à l'effet de soutenir l'activité Championnat canadien de curling en fauteuil roulant 2025. Le soutien de la Ville se limitant au support d'un coordonnateur administratif, du transport, du prêt de matériel, et du montage et démontage par une équipe de cols bleus du Centre des glaces Gilles-Chabot.
2. Recommandation 2024-02-21-02 à l'effet de soutenir l'activité Sani Open. Le soutien de la Ville se limitant au support d'un régisseur, du transport et du prêt de matériel.
3. Recommandation 2024-02-21-03 à l'effet de soutenir l'événement Tour CIBC Charles-Bruneau. Le soutien de la Ville se limitant au support d'un régisseur, du transport, du prêt de matériel, de la signalisation, et du montage et démontage par une équipe des travaux publics.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Dépôt du procès-verbal et de recommandations de la  
commission de la circulation et du transport – réunion  
du 21 février 2024**

---

CONSIDÉRANT le procès-verbal de la commission de la circulation et du transport de la réunion du 21 février 2024;

Il est proposé de prendre acte du procès-verbal et des recommandations 240221-05 et 240221-06, et d'approuver les recommandations suivantes :

1. La recommandation 240221-03 visant à corriger les heures sur le panneau d'interdiction de stationnement face à l'école les Trois Saisons, afin d'interdire à tous le stationnement, à l'exception des autobus de 7 h à 17 h.
2. La recommandation 240221-04 visant à demander au Centre de services scolaire des Patriotes la réalisation d'une étude de circulation afin d'améliorer la sécurité aux abords de l'école Louis-H.-Lafontaine, lors des travaux de reconstruction de celle-ci.
3. La recommandation 240221-07 est reportée.
4. La recommandation 240221-08 visant à appuyer le projet d'ajout de trottoir sur le chemin Du Tremblay afin d'améliorer la circulation des piétons et des cyclistes du secteur.
5. La recommandation 240221-09 visant à maintenir le statu quo concernant l'ajout d'un panneau arrêt à chaque extrémité de la rue du Perche, étant donné les données du comptage effectué.
6. La recommandation 240221-10 visant à maintenir le statu quo, quant à l'aménagement de l'intersection du boul. De Montarville et du chemin Du Tremblay, étant donné le manque d'achalandage.
7. La recommandation 240221-11 visant à maintenir le statu quo, quant à l'ajout d'un panneau d'arrêt à l'intersection des rues De Montbrun et Paul-Doyon, étant donné le manque d'achalandage.
8. La recommandation 240221-12 visant à maintenir le statu quo relativement à la nouvelle configuration des feux de circulation à l'intersection du boul. De Montarville et de la rue D'Avaugour, étant donné les contraintes techniques.
9. La recommandation 240221-13 visant à modifier les interdictions de stationner de la rue Samuel-Provost afin d'interdire le stationnement du côté sud en tout temps, et d'interdire le stationnement les lundis, jeudis et vendredis de 7 h à 10 h du côté nord.
10. La recommandation 240221-14 visant à interdire face au 1075, rue Lionel-Daunais le stationnement du côté du bâtiment, à interdire l'immobilisation du côté de l'îlot, et à laisser le débarcadère pour une durée de 15 minutes.

11. La recommandation 240221-15 visant à maintenir le statu quo quant au passage piétonnier à l'intersection du boul. De Montarville et de la rue de Gascogne, étant donné l'analyse effectuée.
12. La recommandation 240221-16 visant à maintenir le statu quo quant à l'ajout de dos d'âne sur la rue de Mauves, étant donné le comptage effectué.
13. La recommandation 240221-17 visant à maintenir le statu quo quant au passage piétonnier à l'intersection du boul. du Fort-Saint-Louis et de la rue De La Perrière Sud, étant donné la signalisation déjà en place.
14. La recommandation 240221-18 visant à maintenir le statu quo quant au passage piétonnier à l'intersection des rues du Moulin et de la Rivière-aux-Pins, selon l'analyse effectuée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240318-38

**Dépôt du procès-verbal et de recommandations de la commission conjointe de la direction des loisirs, des arts, de la culture et de la vie communautaire et de la direction des saines habitudes de vie, du sport et des équipements sportifs – réunion du 27 février 2024**

---

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2024-3988 préparé par la Direction des loisirs, des arts, de la culture et de la vie communautaire et de la Direction des saines habitudes de vie, du sport et des équipements sportifs daté du 3 mars 2024 sur le sujet;

Il est proposé de prendre acte du procès-verbal de la commission conjointe de la Direction des loisirs, des arts, de la culture et de la vie communautaire et de la Direction des saines habitudes de vie, du sport et des équipements sportifs de la réunion du 27 février 2024, et d'approuver les recommandations suivantes :

1. La recommandation 20240227-01 à l'effet de reconnaître comme Associés la liste des organismes suivants pour l'année 2024-2025 pour des activités de nature ponctuelle :
  - Service de police de l'agglomération de Longueuil;
  - Service de sécurité incendie de l'agglomération de Longueuil;
  - Fraternité des policiers et policières de Longueuil;
  - SCFP306 (cols blancs);
  - SCFP307 (cols bleus);
  - CSSS;
  - CRDI Montérégie-Est;
  - CPE;
  - Partis politiques;
  - Héma-Québec;
  - RTL;
  - Club des petits déjeuners.
2. La recommandation 20240227-02 à l'effet de concéder une demande de tolérance au bruit pour la terrasse adjacente au Café centre d'art.

3. La recommandation 20240227-03 à l'effet d'autoriser les demandes d'affichages temporaires des événements 2024 de la Ville et des organismes accrédités.
4. La recommandation 20240227-04 à l'effet d'autoriser par tolérance l'installation des panneaux promotionnels (de type panneau sandwich) pour les événements 2024 de la Direction des loisirs, des arts, de la culture et de la vie communautaire, de la Direction des saines habitudes de vie, du sport et des équipements sportifs, ainsi que ceux des organismes accrédités.
5. La recommandation 20240227-05 à l'effet d'autoriser une demande de dérogation pour un affichage temporaire du 1<sup>er</sup> avril au 31 mai 2024 afin d'installer une bannière annonçant la Marche, à l'extérieur de la Maison Source Bleue, entre les deux piliers de briques. La bannière donne face à la rue De Montbrun et mesure 20 pieds de longueur par 3 pieds de hauteur. Il s'agit d'une dérogation identique à celle approuvée l'année dernière.
6. La recommandation 20240227-06 à l'effet de reconnaître l'activité de danse en ligne les Souliers magiques, portée par l'organisme Passeport Loisirs, comme une activité dédiée aux aînés, et ainsi permettre à celle-ci de figurer dans la brochure Bien Vieillir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240318-39

**Dépôt de la recommandation CD1-46 du comité du Vieux-Boucherville et de ses abords**

---

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la démarche participative mise de l'avant par le conseil municipal, celui-ci s'est engagé politiquement à se prononcer sur les projets de résolutions proposés par les comités de participation citoyenne;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2024-3979 préparé par la Direction générale daté du 29 février 2024 sur le sujet;

Il est proposé de prendre acte de la recommandation CD1-46 du Comité du Vieux-Boucherville et de ses abords en regard de la sécurité, de la convivialité et du transport actif sur la piste multifonctionnelle sur le boulevard Marie-Victorin, et de la transmettre à la commission de la circulation et du transport de Boucherville pour analyse.

240318-40

**Dépôt de la recommandation CFER-5 du comité ferroviaire**

---

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la démarche participative mise de l'avant par le conseil municipal, celui-ci s'est engagé politiquement à se prononcer sur les projets de résolutions proposés par les comités de participation citoyenne;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2024-3980 préparé par la Direction générale daté du 29 février 2024 sur le sujet;



Il est proposé d'approuver la recommandation CFER-5 du comité ferroviaire en regard de la mise à jour de l'étude des coûts de la congestion routière de certains axes routiers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Demandes de dérogation mineure et de démolition**

---

240318-41

**Demande de dérogation mineure numéro 2024-70008**

---

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2024-70008;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme (CCU) de Boucherville a recommandé l'acceptation de cette demande en vertu de sa résolution U2024-034;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Boucherville juge opportun d'entériner cette recommandation;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié dans le journal La Relève du 27 février 2024 invitant les personnes intéressées à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT qu'aucune représentation n'a été faite sur le sujet;

Il est proposé d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2024-70008 à l'égard de l'immeuble situé au 694, boulevard Marie-Victorin sur le lot 1 909 766 du cadastre du Québec déposée le 13 février 2024 qui aura pour effet d'accorder une dérogation pour permettre la présence d'une thermopompe en cour avant secondaire, dont la distance avec la ligne avant est proposée à 3,45 mètres.

Le tout selon la recommandation U2024-034 du CCU.

Tel que présenté dans les documents suivants :

- Plan d'implantation, réalisé par le propriétaire et reçu en date du 4 janvier 2024;
- Description écrite de la dérogation mineure et texte argumentaire, réalisés par le propriétaire et reçus en date du 5 janvier 2024;
- Croquis du mur opaque servant à dissimuler la thermopompe de la rue, réalisé par le propriétaire et reçu en date du 4 janvier 2024;
- Fiche technique de la thermopompe, reçue en date du 6 décembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Administration et finances**

---

**Effectifs et embauche**

---

240318-42

**Approbation du rapport d'effectifs**

---

Il est proposé :

1. D'approuver le rapport d'effectifs pour la période du 1<sup>er</sup> février au 3 mars 2024 préparé par la directrice des ressources humaines de la Ville et daté du 4 mars 2024.
2. De féliciter M<sup>me</sup> Mireille Pagé, commis en bibliothèque à la Direction des loisirs, des arts, de la culture et de la vie communautaire, section bibliothèque, pour ses 10 années à l'emploi de la Ville de Boucherville.
3. De féliciter M<sup>me</sup> Mélodie Canada, surveillante sauveteuse à la Direction des saines habitudes de vie, du sport et des équipements sportifs, section aquatique, pour ses 20 années à l'emploi de la Ville de Boucherville.
4. De féliciter M. Charles Mongeon, surveillant sauveteur à la Direction des saines habitudes de vie, du sport et des équipements sportifs, section aquatique, pour ses 20 années à l'emploi de la Ville de Boucherville.
5. De souligner le départ à la retraite le 1<sup>er</sup> avril 2024 de M<sup>me</sup> Marie-Claude Goyer, agente de bureau à la Direction des travaux publics.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240318-43

**Prolongation de contrat à durée déterminée – Chef de section à la Direction des affaires juridiques et du greffe**

---

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2024-3954 préparé par la Direction des ressources humaines daté du 26 février 2024 sur le sujet;

Il est proposé de prolonger le contrat temporaire de M<sup>e</sup> Laszlo Juhasz à titre de chef de section des affaires juridiques et du greffe, et ce, pour la période du 30 mars au 28 juin 2024 inclusivement, le tout conformément aux conditions prévues au présent rapport.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Listes des déboursés et virements budgétaires**

---

240318-44

**Listes des déboursés**

---

Il est proposé :

1. D'approuver les listes préparées par la Direction des finances et des approvisionnements des déboursés numéros 204245 à 204678.
2. D'approuver les paiements électroniques numéros S27282 à S27792.

3. D'autoriser le trésorier de la Ville ou l'assistant-trésorier à donner suite à la présente et à signer tout document pertinent à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240318-45

**Liste de virements budgétaires**

---

Il est proposé :

1. D'approuver les listes détaillées des virements budgétaires au 11 mars 2024 pour les écritures 5683 à 5689.
2. D'autoriser la Direction des finances et des approvisionnements de la Ville à donner suite à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240318-46

**Dépôt du rapport prévu au règlement de délégation 2020-329**

---

Le conseil municipal prend acte du dépôt des rapports indiquant les dépenses effectuées pour les services professionnels par les différents directeurs de direction et ce, pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> et le 29 février 2024, le tout conformément à l'article 8 du règlement de délégation numéro 2020-329 et ses amendements.

240318-47

**Dépôt du rapport 2023 du trésorier relativement à ses activités quant à la LERM**

---

Dépôt du rapport du trésorier relativement à ses activités quant à la vérification des dossiers des partis politiques autorisés pour 2023.

Il est proposé que le conseil municipal prenne acte du dépôt par le trésorier de la Ville de son rapport relatif à ses activités quant à la vérification des dossiers des partis politiques autorisés, le tout conformément à l'article 513 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ c E-2.2).

240318-48

**Dépôt de la liste des frais de recherche et de soutien des conseillers**

---

Aucune demande et aucun remboursement n'a été fait en 2023.

240318-49

**Autorisation de financer un projet d'aménagement de parc à même les immobilisations payées comptant en 2024**

---

Il est proposé :

1. D'autoriser pour l'année 2024 le financement d'un projet d'aménagement de parc, au montant de 100 000 \$, le tout étant financé à même les immobilisations payées comptant.
2. D'autoriser le trésorier ou l'assistant-trésorier à donner suite à la présente en transférant les fonds nécessaires aux dépenses d'investissement afin de préparer les budgets individuels pour chaque projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240318-50

**Élaboration et mise en œuvre d'un Plan de gestion des actifs (PGA) pour la bonification de la subvention PRIMEAU 2023 (P-24-AM-13)**

---

CONSIDÉRANT que la Ville de Boucherville reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme;

CONSIDÉRANT que la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état de fournir des services durables et de qualité aux citoyens;

CONSIDÉRANT que le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la municipalité et à fournir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu;

CONSIDÉRANT que la Ville de Boucherville a pris connaissance du guide relatif au PGA du Ministère ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA;

CONSIDÉRANT que le PGA permet d'optimiser l'utilisation des ressources financières et humaines en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière plus proactive;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2024-4001 préparé par la Direction du génie daté du 14 mars 2024 sur le sujet;

Il est proposé :

1. D'élaborer et de mettre en œuvre un Plan de gestion des actifs (PGA) en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux.
2. De transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, au plus tard le 1<sup>er</sup> avril 2024, le sommaire du PGA ainsi que les informations requises par ce dernier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Soumissions, adjudications de contrats et mandats**

---

240318-51

**Travaux additionnels pour la réfection de la toiture du centre Mgr-Poissant (C-23-13-D)**

---

CONSIDÉRANT l'adjudication du contrat pour les travaux de réfection de la toiture du centre Mgr-Poissant (résolution 230417-55);

CONSIDÉRANT la détérioration avancée de l'état des boiseries incluant les gouttières découvert en cours de travaux, et permettant à l'eau d'entrer dans le bâtiment et de causer des dommages importants;

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer les travaux de boiseries en même temps que les travaux de toiture afin d'éviter d'affecter la garantie sur les toitures basses;

CONSIDÉRANT les risques d'endommager la nouvelle toiture si les travaux de boiseries sont faits tardivement;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2024-3986 préparé par la Direction du génie daté du 5 mars 2024 sur le sujet;

Il est proposé :

1. D'autoriser les travaux additionnels pour la réfection de la toiture du centre Mgr-Poissant (C-23-13-D) dans le cadre du contrat octroyé à Toitures Trois Étoiles inc., pour un montant de 623 207,80 \$, taxes incluses.
2. D'autoriser à cette fin une somme supplémentaire 581 000 \$, taxes nettes, à être financée à même les immobilisations payées comptant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240318-52

**Adjudication d'un contrat pour l'ajout d'un trottoir sur le boul. Industriel entre la rue De Lauzon et le boul. de Mortagne (C-24-02-C)**

---

CONSIDÉRANT le contrat pour l'ajout d'un trottoir sur le boul. Industriel entre la rue De Lauzon et le boul. de Mortagne;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2024-3963 préparé par la Direction du génie daté du 3 mars 2024 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat pour l'ajout d'un trottoir sur le boul. Industriel entre la rue De Lauzon et le boul. de Mortagne à Béton GL inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 304 614,65 \$, taxes incluses, le tout selon les clauses, conditions et termes prévus aux devis et à la soumission C-24-02-C, et d'autoriser une somme supplémentaire de 45 000 \$, taxes nettes, le tout étant financé à même les immobilisations payées comptant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240318-53

**Adjudication d'un mandat de services professionnels pour la surveillance de chantier lors de la réfection de divers projets (C-24-15-C)**

---

CONSIDÉRANT le mandat de services professionnels pour la surveillance de chantier lors de la réfection de divers projets;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2024-3959 préparé par la Direction du génie daté du 29 février 2024 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le mandat de services professionnels pour la surveillance de chantier lors de la réfection de divers projets à Groupe-Conseil Génipur inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 129 490,59 \$, taxes incluses, le tout selon les clauses, conditions et termes prévus aux devis et à la soumission C-24-15-C.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240318-54

**Adjudication d'un mandat de services professionnels pour l'étude géotechnique et caractérisation environnementale phase II du boul. De Montarville, du ch. Du Tremblay et du terrain de baseball au parc Pierre-Laporte (C-24-15-F)**

---

CONSIDÉRANT le mandat de services professionnels pour l'étude géotechnique et caractérisation environnementale phase II du boulevard De Montarville, du chemin Du Tremblay et du terrain de baseball au parc Pierre-Laporte;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2024-3961 préparé par la Direction du génie daté du 29 février 2024 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger un mandat de services professionnels pour l'étude géotechnique et caractérisation environnementale phase II du boulevard De Montarville, du chemin Du Tremblay et du terrain de baseball au parc Pierre-Laporte à FNX-Innov inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 107 365,15 \$, taxes incluses, le tout selon les clauses, conditions et termes prévus aux devis et à la soumission C-24-15-F.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240318-55

**Adjudication d'un contrat de travaux de rinçage unidirectionnel (DP24-03)**

---

CONSIDÉRANT le contrat de travaux de rinçage unidirectionnel;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2024-3946 préparé par la Direction des travaux publics daté du 26 février 2024 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat DP24-03 de travaux de rinçage unidirectionnel à Simo Management inc., étant le plus bas

soumissionnaire conforme, pour un montant total de 67 081,01 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240318-56

**Annulation du contrat de collecte et de transport des appareils contenant des halocarbures (SI24-02)**

---

CONSIDÉRANT l'appel d'offres SI24-02 pour la collecte et le transport des appareils contenant des halocarbures;

CONSIDÉRANT que le budget est insuffisant;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2024-3950 préparé par la Direction des travaux publics daté du 22 février 2024 sur le sujet;

Il est proposé d'annuler l'appel d'offres SI24-02 pour la collecte et le transport des appareils contenant des halocarbures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240318-57

**Reconduction du contrat d'entretien et de gestion des travaux d'interceptions et de transport des eaux usées (SP-20-08)**

---

CONSIDÉRANT le contrat d'entretien et de gestion des travaux d'interceptions et de transport des eaux usées;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2024-3947 préparé par la Direction des travaux publics daté du 26 février 2024 sur le sujet;

Il est proposé de reconduire le contrat SP-20-08 d'entretien et de gestion des travaux d'interceptions et de transport des eaux usées à Simo Management inc., pour un montant total de 128 629,78 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission, et conditionnellement à l'octroi des crédits nécessaires au budget 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240318-58

**Reconduction d'un contrat d'entretien préventif des systèmes CVAC des bâtiments municipaux (SP-21-22)**

---

CONSIDÉRANT le contrat d'entretien préventif des systèmes CVAC des bâtiments municipaux;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2024-3974 préparé par la Direction des travaux publics daté du 3 mars 2024 sur le sujet;

Il est proposé de reconduire le contrat SP-21-22 pour l'entretien préventif des systèmes CVAC des bâtiments municipaux à Névé réfrigération inc., pour un montant total de 62 319,36 \$, taxes incluses, le tout selon les

termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission, et conditionnellement à l'octroi des crédits nécessaires au budget 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240318-59

**Adjudication d'un contrat pour les collectes manuelles et le transport des matières résiduelles et recyclables des lieux publics (SP24-03)**

---

CONSIDÉRANT le contrat de collectes manuelles et de transport des matières résiduelles et recyclables des lieux publics;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2024-3949 préparé par la Direction des travaux publics daté du 26 février 2024 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat SP24-03 pour les collectes manuelles et le transport des matières résiduelles et recyclables des lieux publics à Groupe Laberge inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 135 828,02 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240318-60

**Adjudication d'un contrat de travaux de réparation de gazon suite à des bris d'aqueduc, réfection de services latéraux et dommages causés par le déneigement (SP24-04)**

---

CONSIDÉRANT le contrat des travaux de réparation de gazon suite à des bris d'aqueduc, à la réfection de services latéraux et à des dommages causés par le déneigement;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2024-3948 préparé par la Direction des travaux publics daté du 26 février 2024 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat SP24-04 pour des travaux de réparation de gazon suite à des bris d'aqueduc, à la réfection de services latéraux et aux dommages causés par le déneigement à Paysagiste Rive-Sud Ltée, étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 80 218,06 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240318-61

**Adjudication d'un contrat de nettoyage de puisards (SP24-05)**

---

CONSIDÉRANT le contrat de nettoyage de puisards;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2024-3971 préparé par la Direction des travaux publics daté du 29 février 2024 sur le sujet;



Il est proposé d'adjuger le contrat SP24-05 pour le nettoyage de puisards à 9363-9888 Québec inc. (Sanivac), étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 107 501,63 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240318-62

**Adjudication d'un contrat pour l'actualisation de la Politique culturelle et de son plan d'action**

---

CONSIDÉRANT la volonté de la Direction des loisirs, des arts, de la culture et de la vie communautaire, et plus spécifiquement du service des arts et de la culture, de procéder à l'actualisation de la Politique culturelle et de son plan d'action;

CONSIDÉRANT la demande de prix pour l'embauche d'un consultant pour l'actualisation de la Politique culturelle et de son plan d'action;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2024-3987 préparé par la Direction des loisirs, des arts, de la culture et de la vie communautaire daté du 13 mars 2024 sur le sujet;

Il est proposé :

1. D'adjuger le contrat pour l'actualisation de la Politique culturelle et de son plan d'action à Zeste Conseils inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 27 823,95 \$, taxes incluses, le tout selon les clauses, conditions et termes prévus aux devis et à la soumission.
2. D'utiliser les sommes versées par le ministère de la Culture et des Communications dans le cadre de l'Entente de développement culturel 2021-2024 pour le présent projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Ententes, conventions et contrats**

---

240318-63

**Entente concernant la protection, la restauration et la gestion de l'aménagement faunique de la rivière aux Pins**

---

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2023-3717 préparé par la Direction de l'environnement et de la transition écologique daté du 13 mars 2024 sur le sujet;

CONSIDÉRANT les bénéfices fauniques de ce projet pour assurer la connectivité pour le poisson entre le fleuve Saint-Laurent et la frayère de la rivière aux Pins;

CONSIDÉRANT que la frayère de la rivière aux Pins est reconnue comme l'une des frayères multispécifiques présentant le potentiel le plus élevé du fleuve entre Montréal et le lac Saint-Pierre;

CONSIDÉRANT que cette entente ne modifie pas significativement le rôle de la Ville dans la gestion du parc de la Frayère;

CONSIDÉRANT que les parties peuvent mettre fin à l'entente à tout moment avec un an de préavis après 20 ans de gestion à la suite de sa signature;

Il est proposé d'autoriser la greffière ou l'assistante-greffière à signer l'entente préliminaire concernant la protection, la restauration et la gestion de l'aménagement faunique de la rivière aux Pins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240318-64

**Adoption de l'entente préliminaire de partenariat avec  
Éco Entreprises Québec relativement à la  
modernisation de la collecte sélective**

---

CONSIDÉRANT que la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, c. Q-2) (ci-après la Loi) a été modifiée par la Loi modifiant principalement la Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective (L.Q. 2021, c. 5), sanctionnée le 17 mars 2021;

CONSIDÉRANT l'article 53.31.0.2 de la Loi ainsi modifiée qui prévoit qu'aucune municipalité ni aucun groupement de municipalités ne peut, de sa propre initiative, élaborer ni mettre en œuvre tout ou partie d'un système de collecte sélective de certaines matières recyclables lorsque l'élaboration, la mise en œuvre et le financement d'un tel système sont confiés à des personnes par règlement;

CONSIDÉRANT que le Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles (RLRQ, c. Q-2, r. 46.01) (ci-après le Règlement) est entré en vigueur le 7 juillet 2022;

CONSIDÉRANT que le Règlement prescrit le contenu minimal de cette entente, notamment à l'égard des paramètres entourant les services de collecte et de transport, des conditions entourant l'octroi de contrats pour ces services et des modalités relatives au contrôle de la qualité;

CONSIDÉRANT que Éco Entreprises Québec (ÉEQ) a identifié la Ville de Boucherville comme l'Organisme signataire pour conclure une telle entente sur le Territoire d'application;

CONSIDÉRANT que le Règlement prévoit des délais pour la conclusion de l'entente de partenariat;

CONSIDÉRANT que les Parties conviennent de la nécessité de mettre en œuvre immédiatement certaines parties de l'entente à intervenir sans attendre, soit notamment le processus d'appel d'offres pour la fourniture des services de collecte et de transport des matières recyclables;

CONSIDÉRANT que les Parties ont convenu de certains éléments dans le formulaire préalable aux annexes de personnalisation et qu'il y a lieu de les transposer dans un document contractuel complet;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2024-3906 préparé par la Direction de l'environnement et de la transition écologique daté du 6 février 2024 sur le sujet;

Il est proposé :

1. D'accepter les termes de l'entente préliminaire de partenariat avec Éco Entreprises Québec.
2. D'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer l'entente préliminaire, ainsi que l'entente finale dans la mesure où celle-ci reprend les éléments de l'entente préliminaire et que la formulation des clauses la constituant est à la satisfaction de la Ville de Boucherville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240318-65

**Contrat d'engagement pour la programmation estivale 2024 du tennis pour enfants et adultes**

---

CONSIDÉRANT le contrat d'engagement pour la programmation estivale 2024 du tennis pour enfants et adultes;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2024-3972 préparé par la Direction des saines habitudes de vie, du sport et des équipements sportifs daté du 3 mars 2024 sur le sujet;

Il est proposé :

1. D'octroyer le contrat d'engagement pour la programmation estivale 2024 du tennis pour enfants et adultes à Sani Sport inc., pour un montant total de 81 273,53 \$, taxes incluses.
2. D'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe de la Ville à signer tout document pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240318-66

**Modification du contrat de service de gestion animalière**

---

CONSIDÉRANT le contrat de service de gestion animalière;

CONSIDÉRANT la lettre datée du 12 février 2024 suggérant la modification du contrat de services de gestion animalière;

CONSIDÉRANT que la Ville peut désigner un membre corporatif qui pourra assister à l'assemblée annuelle de l'organisme;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2024-3952 préparé par la Direction des travaux publics daté du 26 février 2024 sur le sujet;

Il est proposé :

1. D'autoriser la modification au contrat de service de gestion animalière afin de remplacer la nomination d'un représentant de la Ville au conseil d'administration, par un membre corporatif, et d'y nommer M<sup>me</sup> Marie-Josée Salvail, directrice des travaux publics, à ce titre.
2. D'autoriser la directrice générale adjointe ou la directrice des travaux publics à signer tout document pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240318-67

**Autorisation de signature des ententes de commandites pour le Triathlon-Duathlon de Boucherville**

---

Il est proposé d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer toutes ententes de commandites pour le Triathlon-Duathlon de Boucherville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240318-68

**Bail du 35-37, rue Pierre-Boucher pour l'utilisation du lot 1 909 125**

---

CONSIDÉRANT que les propriétaires du 35-37, rue Pierre-Boucher souhaitent installer une clôture sur leur terrain, dont une section de clôture empiètera sur le lot 1 909 125 du cadastre du Québec de la circonscription foncière de Chambly appartenant à la Ville;

CONSIDÉRANT que la Ville estime opportun de consentir un bail aux propriétaires pour cette section de clôture afin de régulariser l'empiètement;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2024-3964 préparé par la Direction des affaires juridiques et du greffe daté du 29 février 2024 sur le sujet;

Il est proposé :

1. D'approuver les termes du bail entre les propriétaires du 35-37, rue Pierre-Boucher et la Ville de Boucherville pour l'utilisation du lot 1 909 125.
2. D'autoriser la greffière ou l'assistante-greffière à signer tout document pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONSIDÉRANT le point 4.2 de l'article 4 « Usage du territoire loué » du bail superficiaire daté de 2001 et définissant la gestion et la responsabilité de la Ville pour l'opération de la structure de contrôle du niveau d'eau au parc de la Frayère;

CONSIDÉRANT que c'est le gouvernement du Québec et ses représentants qui ont toujours assumé la gestion de cette structure depuis la signature du bail, et que la Ville ne souhaite pas avoir cette responsabilité;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2024-3951 préparé par la Direction de l'environnement et de la transition écologique daté du 13 mars 2024 sur le sujet;

Il est proposé :

1. D'autoriser un avenant notarié au bail du parc de la Frayère afin de préciser les rôles et responsabilités du propriétaire et du locataire.
2. D'autoriser la greffière ou l'assistante-greffière à signer tout document afin de donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **Affaires diverses**

---

### **Orientation du conseil sur les sujets à l'ordre du jour du conseil d'agglomération du 21 mars 2024**

---

CONSIDÉRANT l'article 61 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ c. E 20.001);

CONSIDÉRANT que le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 mars 2024;

CONSIDÉRANT qu'un rapport a été fait des décisions prises par le conseil d'agglomération lors de sa dernière séance;

Il est proposé de prendre les orientations suivantes quant aux sujets mentionnés dans le préambule de la présente soit :

1. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-240321-2.1 à CA-240321-2.6.
2. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-240321-4.1 à CA-240321-4.4.
3. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-240321-5.1 à CA-240321-5.4.

4. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-240321-6.1 à CA-240321-6.14.
5. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-240321-8.1 à CA-240321-8.16.

Toutefois, à la lumière de toute nouvelle information reçue par monsieur le maire ou son représentant sur l'un ou l'autre de ces dossiers avant la séance du conseil d'agglomération, celui-ci ou son représentant est autorisé à réévaluer la situation et à prendre une position différente lors de ces séances, si le tout est jugé pertinent, monsieur le maire ou son représentant est également autorisé à prendre la position jugée la meilleure pour la Ville pour tout nouveau dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240318-71

**Procès-verbal de correction de la résolution  
240129-25 – Agrandissement de la servitude existante  
d'Hydro-Québec sur le lot 3 428 989 situé au 255, rue  
J.-A. Bombardier**

---

Le conseil municipal prend acte du dépôt du procès-verbal de correction concernant la résolution 240129-25 – Agrandissement de la servitude existante d'Hydro-Québec sur le lot 3 428 989 situé au 255, rue J.-A.-Bombardier.

La résolution corrigée et le procès-verbal sont joints à la présente pour en faire partie intégrante.

240318-72

**Programme de revitalisation du Vieux-Boucherville  
pour l'année 2024**

---

CONSIDÉRANT le règlement numéro 2014-222 relatif au programme de revitalisation du Vieux-Boucherville et de ses amendements;

CONSIDÉRANT qu'il y est indiqué à l'article 12 que la Ville déterminera par résolution l'enveloppe budgétaire;

CONSIDÉRANT qu'il y est également indiqué à l'article 15 que la Ville déterminera par résolution la date limite de dépôt des demandes;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2024-3973 préparé par la Direction de l'urbanisme daté du 3 mars 2024 sur le sujet;

Il est proposé :

1. De décréter que l'enveloppe budgétaire totale pour la mise en œuvre du programme d'aide financière pour l'ensemble des travaux admissibles est de 45 000 \$ pour l'année 2024.
2. D'indiquer que la date limite de dépôt des demandes sera, pour l'année 2024, le 31 août 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240318-73

**Reconduction de mandat au sein du conseil  
d'administration du Centre multifonctionnel  
Francine-Gadbois**

---

Il est proposé de reconduire le mandat au sein du conseil d'administration du Centre multifonctionnel Francine-Gadbois de M<sup>me</sup> Martine Tourigny pour deux années supplémentaires soit jusqu'au 31 mars 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240318-74

**Plan Nature pour la biodiversité biologique**

---

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2024-3989 préparé par la Direction de l'environnement et de la transition écologique daté du 12 mars 2024 sur le sujet;

CONSIDÉRANT que les scientifiques signalent un effondrement de la biodiversité qui menace la sécurité, la santé et l'alimentation des populations de toutes les régions du monde;

CONSIDÉRANT qu'il y a urgence d'agir pour freiner la perte de biodiversité, la disparition d'espèces menacées et la destruction d'écosystèmes uniques;

CONSIDÉRANT que la 15<sup>e</sup> Conférence des Parties (COP15) de la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies qui s'est déroulée à Montréal en décembre 2022 a permis d'obtenir de nouveaux engagements de la part d'États, de villes et d'organismes pour la protection de la biodiversité (Engagement de Montréal);

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec s'est engagé à adopter un Plan Nature 2030 qui précisera comment la société québécoise participe à l'atteinte des objectifs et cibles du cadre mondial de la biodiversité;

CONSIDÉRANT que la perte de la biodiversité et les mesures d'intervention nécessaires sont une responsabilité partagée par l'ensemble des composantes de la société;

CONSIDÉRANT que la nature procure des bienfaits positifs sur la santé (mentale et physique) en plus de contribuer à l'image de marque de la Montérégie grâce à la singularité de ses paysages et son accès à la nature;

CONSIDÉRANT que les objectifs de conservation de 30 % sont visés pour le territoire québécois en 2030;

CONSIDÉRANT que les villes et les municipalités sont des acteurs incontournables de la préservation de la biodiversité par les pouvoirs qu'elles possèdent sur l'aménagement de leur territoire;

CONSIDÉRANT que chaque ville et municipalité possède une portée d'action et des contraintes à la prise d'action propre à elle;

CONSIDÉRANT que les ressources sont limitées et qu'elles doivent être maximisées afin de contribuer à l'atteinte des cibles du Plan Nature 2030;

CONSIDÉRANT que les diverses consultations réalisées par le Conseil régional de l'environnement de la Montérégie, dans le cadre Rendez-vous de la biodiversité de la Montérégie, ont mené à la priorisation des cibles;

Il est proposé de s'engager à contribuer à la mise en œuvre du Plan Nature 2030 sur le territoire de Boucherville, notamment par les approches et actions suivantes :

1. Prioriser des solutions pour favoriser l'accès à des milieux naturels pour les citoyens tout en respectant la capacité de supports de ces milieux naturels (axe 1).
2. Aménager le territoire en veillant à freiner les pertes de biodiversité et à assurer la résilience de cette dernière aux changements climatiques par la mise en œuvre du Plan régional des milieux humides et hydriques de l'agglomération de Longueuil et du Plan d'urbanisme.
3. Amorcer la restauration des écosystèmes dégradés prioritaires, par exemple des milieux humides dans l'habitat de la rainette faux-grillon (cible 2).
4. Conserver 30 % du territoire, entre autres par de l'acquisition de terrains à haute valeur écologique (cible 3).
5. Protéger les espèces menacées ou vulnérables, comme la rainette faux-grillon et le goglu des prés, et identifier et réaliser des actions pour contribuer à leur rétablissement (cible 4).
6. Éviter l'introduction des espèces exotiques envahissantes et des pathogènes préoccupants, et freiner leur propagation, entre autres, par des activités de contrôle sur les sites prioritaires (nerprun cathartique, renouée japonaise, etc.) (cible 5).
7. Assurer la durabilité de l'agriculture et réduire les risques de pollution affiliés, entre autres, par la mise en œuvre de son Plan de ville nourricière (cible 6).
8. Maintenir les ressources humaines et financières au sein de l'administration municipale, afin de conserver l'expertise et de poursuivre l'intégration de la biodiversité dans les projets municipaux (cible 9).
9. Améliorer les connaissances sur la biodiversité du territoire, le partage de ces connaissances et sensibiliser l'ensemble de la société pour la mobiliser à conserver la biodiversité (cibles 9 et 13).



10. Collaborer avec les autres villes, municipalités, MRC, parties prenantes et les communautés autochtones afin d'atteindre les cibles du Plan Nature 2030 (cibles 13 et 14).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240318-75

**Don de bandes de hockey extérieures**

---

Ce point est reporté.

**Affaires nouvelles**

---

**Parole aux membres du conseil**

---

La parole est accordée aux membres du conseil.

240318-76

**Levée de la séance**

---

Il est proposé de lever la présente séance à 21 h 48.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Jean Martel, maire

---

Marianna Ruspil, greffière

**VILLE DE BOUCHERVILLE  
PROVINCE DE QUÉBEC**

**PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION  
DE LA RÉOLUTION 240129-25 –  
AGRANDISSEMENT DE LA SERVITUDE  
EXISTANTE D'HYDRO-QUÉBEC SUR LE  
LOT 3 428 989 SITUÉ AU 255, RUE J.-A.-  
BOMBARDIER**

---

Procès-verbal de correction de la résolution 240129-25 – Agrandissement de la servitude existante d'Hydro-Québec sur le lot 3 428 989 situé au 255, rue J.-A.-Bombardier.

**NATURE DE LA CORRECTION**

Le présent procès-verbal vise la correction d'une coquille mineure dans le numéro de lot concerné par l'adresse 255, rue J.-A.-Bombardier de la résolution mentionnée précédemment.

**DOCUMENT À L'APPUI DU PROCÈS-VERBAL**

Sommaire décisionnel n° 2023-3866  
Résolution n° 240129-25

Je soussignée, greffière de la Ville de Boucherville, modifie par le présent procès-verbal de correction, la résolution 240129-25 – Agrandissement de la servitude existante d'Hydro-Québec sur le lot 3 428 989 situé au 255, rue J.-A.-Bombardier, de la manière suivante :

- par le remplacement du numéro de lot 3 428 989 par le lot 3 428 988.

Cette modification vise une erreur qui apparaît évidente à la lecture de la résolution.

Le présent procès-verbal de correction entre en vigueur à compter de sa signature.

Et j'ai signé à Boucherville ce 19 février 2024.



---

**Marianna Ruspil, greffière**



---

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Boucherville tenue le 29 janvier 2024 à 20h00 à l'hôtel de ville de Boucherville, 500, rue de la Rivière-aux-Pins, Boucherville, sous la présidence de monsieur le maire.

SONT PRÉSENTS :

M. Jean Martel, maire

M<sup>me</sup> Isabelle Bleau, conseillère  
M. Raouf Absi, conseiller  
M<sup>me</sup> Josée Bissonnette, conseillère  
M<sup>me</sup> Anne Barabé, conseillère  
M. François Desmarais, conseiller  
M<sup>me</sup> Magalie Queval, conseillère  
M<sup>me</sup> Jacqueline Boubane, conseillère

EST ABSENTE :

M<sup>me</sup> Lise Roy, conseillère

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M. Roger Maisonneuve, directeur général  
M<sup>me</sup> Marie-Pier Lamarche, directrice générale adjointe  
M<sup>me</sup> Marianna Ruspil, greffière

240129-25

**Agrandissement de la servitude existante  
d'Hydro-Québec sur le lot 3 428 988 situé au  
255, rue J.-A.-Bombardier**

---

Il est proposé :

1. D'approuver l'agrandissement de la servitude existante d'Hydro-Québec sur le lot 3 428 988 du cadastre du Québec de la circonscription foncière de Chambly, situé au 255, rue J.-A.-Bombardier.
2. D'autoriser le maire ou le maire suppléant ainsi que la greffière ou l'assistante-greffière à signer tout document afin de donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
DE LA RÉOLUTION No 240129-25

  
MARIANNA RUSPIL, GREFFIÈRE